

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00109

Numéro SIREN : 384 041 349

Nom ou dénomination : ASSOCIES AUDIT CONSEIL AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt 17274

ASSOCIES AUDIT CONSEIL AQUITAINE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 352 800,00 €

Siège social : 123 quai de Brazza

33100 BORDEAUX

384 041 349 RCS BORDEAUX

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 28 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
et le trente juin, à dix heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par la présidente.

La société BEL33, représentée par son représentant légal Monsieur Bertrand LAFFORT, préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

La présidente constate que les associés présents possèdent les 12 600 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- le rapport de la présidente,
- le texte des résolutions proposées.

Puis la présidente déclare que le rapport de la présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Elle précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de directeurs généraux,
- Pouvoirs pour formalités.

La présidente donne lecture du rapport de la présidente.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société JLN CONSEIL de ses fonctions de directeur général de la société prenant effet le 30 juin 2022.

L'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc NEYRAUD de ses fonctions de directeur général de la société, prenant effet le 30 juin 2022.

L'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et les associés.

SARL BEL 33
Présidente et Associée
Représentée par Bertrand LAFFORT

Monsieur Bertrand LAFFORT
Associé

SASU AFEC
Associée
Représentée par Alexis FORT

Monsieur Alexis FORT
Associé

Madame Mylène REBIERE
Associée